



CONSEIL
DE QUARTIER

Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil d'administration tenue par voie électronique (internet) les 29 et 30 novembre 2010 ayant trait à la modification de la résolution CA-10-49 portant sur l'appel de candidatures pour les postes vacants, plus spécifiquement ceux réservés aux femmes.

Résolution CA-10-61

Modification à la résolution CA-10-49 concernant le nombre de postes en élections chez les résidentes

Considérant qu'à la fin de la période de l'appel de candidatures, le 16 novembre 2010, 16 h 30, 3 personnes, Mmes Émilie Jennifer Desbiens, Michèle Gagnon et Margo Ménard, avaient déposé un bulletin de mise en candidature pour les 2 postes à pourvoir chez les femmes et que chacun de ces bulletins était conforme;

Considérant qu'à l'assemblée régulière du conseil d'administration du 17 novembre Mme Clarisse Dehont a remis sa démission, ce qui libérait un troisième poste chez les résidentes;

Considérant les informations transmises par M. André Martel, président d'élections, indiquant qu'il est possible de mettre fin au processus électoral pour les postes des résidentes dans la mesure où le conseil d'administration modifie la résolution CA-10-49 en précisant que le nombre de postes à pourvoir chez les résidentes est de trois au lieu de deux;

SUR PROPOSITION DE M. DENIS L'ANGLAIS DÛMENT APPUYÉE PAR MME FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU

- de modifier la résolution CA-10-49 en précisant que le nombre de postes à pourvoir chez les résidentes est de trois;
- de mettre fin au processus électoral chez les résidentes et de déclarer élues Mmes Émilie Jennifer Desbiens, Michèle Gagnon et Margo Ménard.

Ont voté en faveur de la résolution : MM. Benoît Bossé, Denis L'Anglais, Louis-Jean Rousseau, Mmes Sophie Aubry, Michelle Doré et Françoise Sorieul

On voté contre la résolution : aucun

Se sont abstenus : aucune abstention

Compte tenu de son intérêt, Mme Margo Ménard n'a pas participé au vote sur la résolution.

Le vote électronique des membres est joint à l'original de la version papier du procès-verbal.

Denis L'Anglais
Président

Françoise Sorieul
Secrétaire